

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.  
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
 9 — 04 — — Omnibus.  
 2 — 21 — — soir, Omnibus.  
 4 — 13 — — Express.  
 7 — 13 — — Omnibus.  
 Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
 9 — 51 — — Express.  
 11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
 5 — 52 — — soir, Omnibus.  
 10 — — — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
 Dans les réclames . . . . . 30 —  
 Dans les faits divers . . . . . 50 —  
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**  
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
 Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

**Chronique Politique.**

L'Italie dit que le roi Victor-Emmanuel a reçu le 14 janvier la députation chargée de lui présenter l'Adresse. Sa Majesté, après s'être félicitée des résultats obtenus par l'Italie en 1866, a dit qu'il restait encore deux questions à résoudre : celle des finances et celle de Rome.

Relativement aux finances, le roi espère que toutes les difficultés seront bientôt surmontées et que l'exposé financier de M. Scialoja dissipera bien des nuages. Quant à la question romaine, c'est le temps qui doit la résoudre conformément aux aspirations nationales. Le même journal annonce que l'affaire du Prince-Thomas est arrangée en principe, et qu'il ne reste plus qu'à fixer l'indemnité à payer par la Turquie à la Compagnie propriétaire du paquebot.

La Chambre des députés de Florence a terminé la discussion de la loi sur les incompatibilités parlementaires. Il s'agit d'exclure du Parlement tout individu ayant une position rétribuée dans des entreprises industrielles, et d'empêcher de parler, dans les affaires qui les concernent, les députés qui font partie du conseil d'administration des chemins de fer. Les hontes dévoilées à la tribune, il y a trois ans, à l'occasion des chemins de fer méridionaux, ont été le mobile de cette loi, dont personne ne saurait contester l'opportunité. La Chambre s'est bornée ensuite à des interpellations qui n'ont amené, jusqu'à présent, aucun résultat pratique.

Le 11 janvier a été communiqué à la haute cour de justice de Florence, au prévenu et à son défenseur, le réquisitoire du ministère public, demandant la mise en accusation et en jugement de l'amiral comte Persano. Bientôt l'enquête, formant un gros volume, sera remise et communiquée, sous le sceau du plus grand secret, aux membres de la haute cour. Le 22 janvier sera lu en cour le rapport officiel, après quoi la cour se réunira pour délibérer si, à raison des preuves recueillies, il y a lieu ou non de mettre l'amiral en jugement.

On écrit de La Haye, à la date du 15 janvier :

« Le *Globe*, de Londres, a été inexactement renseigné en annonçant que la Hollande avait déclaré, comme la Belgique, qu'elle ne se soumettrait pas à l'avis à émettre par la commission d'experts chargée d'examiner la question du barrage de l'Escaut. La Hollande a déclaré seulement qu'elle resterait étrangère à l'examen de cette commission. »

La *Correspondance Havas* avait cru pouvoir affirmer, avant-hier, qu'il n'était nullement question à Berlin de poser des candidatures officielles pour les élections du Parlement allemand. Cette nouvelle est peu exacte. La *Gazette de la Croix* demande au contraire formellement au gouvernement d'introduire ces candidatures dans ses habitudes.

Voici une nouvelle qui va donner la chair de poule à certains esclavagistes parisiens qui bâtissaient déjà, sur le simple fait de la mise en

accusation de M. Johnson, un grand échafaudage de conspirations, de révoltes du Sud, et de prochaine désorganisation de l'Union américaine. La mise en accusation ne paraît pas aussi assurée que le disaient les dépêches antérieures, et de toute cette tempête de vengeances et de haines il ne restera peut-être qu'un profond respect pour la Constitution, et une nouvelle force pour la liberté américaine :

On écrit, en effet de New York, 12 janvier.  
 « Il existe des motifs de croire que la mise en accusation du président Johnson sera abandonnée. »

Le télégraphe transatlantique varie tous les jours dans ses communications; hier il nous disait que la mise en accusation de M. Johnson allait probablement être abandonnée; aujourd'hui, il assure, au contraire, que le parti radical persiste plus que jamais dans sa proposition : laquelle croire de ces deux versions?

On écrit de Paris à l'Union de l'Ouest :

Les chroniqueurs des journaux de Paris, parlent très-sérieusement d'un mémoire qui aurait été demandé par l'Empereur à M. Edmond About, sur l'état des esprits en France. C'est, dit-on, à la suite d'une conversation, pendant le dernier séjour à Compiègne, que ce mémoire aurait été demandé à l'auteur de *Rome Contemporaine*. On ajoute que ce mémoire a été écrit, envoyé, et contient comme projet de réforme libérale, la création singulière d'une quatrième Chambre qui, à côté du Sénat, du Corps-Législatif et du conseil d'Etat, ne serait composée que de membres de l'oppo-

sition pour discuter les projets de loi. Il faut espérer que la France ne sera pas privée de la connaissance de cet important mémoire, et pourra apprécier le génie libéral et réformateur de l'auteur de cet odieux pamphlet : *Rome Contemporaine*.

On annonce la publication prochaine d'une brochure très-vive de M. V. de Laprade, l'académicien, contre l'organisation de nos lycées et en général contre le système de nos pensionnats et de nos études. C'est, dit-on, un réquisitoire énergique destiné à faire quelque bruit. Espérons aussi qu'il fera quelque bien. J'aurai occasion de vous en reparler.

Je voudrais bien savoir à quoi cela tient, mais les Allemands baissent depuis quelques jours dans l'esprit de certaines feuilles; hier le *Monde* les appelait dédaigneusement « buveurs de bière »; aujourd'hui la *Gazette des Etrangers* les traite de « dentistes », demain peut-être le *Tintamarre* leur jettera la choucroûte à la tête; qu'est-ce à dire et quel vent souffle à travers les bureaux de ces feuilles? Ignorant-elles donc que M. de Bismark vient de nous donner généreusement l'assurance qu'il n'a conclu aucun pacte d'alliance avec la Russie?

On écrit de Paris, le 14 janvier, au *Phare de la Loire* :

M. Edmond About ne sera probablement pas content des bruits qui courent sur son compte depuis quarante-huit heures. Vous n'ignorez pas que l'auteur de *Gaëlana* a fait partie des invités de Compiègne, et vous n'êtes pas sans avoir entendu dire qu'à la suite de ses

**FEUILLETON.**

16

**UNE LETTRE PERDUE**

SOUVENIRS D'UN VIEUX FACTEUR DE VILLAGE,

Recueillis et mis en ordre

Par E.-M. de LYDEN.

Les dimanches la messe ouïra  
 (Commandement de l'Eglise).

(Suite et fin.)

Dès les premières lignes, Jeanne se sentit pâlir, et son visage peignit la stupeur la plus profonde. Elle ne dit rien cependant, et continua de lire avec une avidité fiévreuse : tantôt le feu de l'indignation brillait dans ses regards, tantôt de grosses larmes coulaient le long de ses joues. Douée d'une énergie rare, elle s'efforçait de lutter contre le désespoir et la honte; mais ces forces la trahirent, et elle tomba en proie à une crise nerveuse avant d'avoir lu entièrement cette lettre, qui lui donnait la mesure de l'indignité de l'homme qu'elle croyait aimer, et pour lequel elle était sur le point de tout sacrifier, honneur, devoir, amour filial!

Bientôt tout fut en émoi dans la maison. Justement effrayée d'un accident qui prenait les proportions d'une attaque de catalepsie, Mlle de Roncey avait appelé à son aide, et sur son ordre, on était allé chercher M. Octave de Roncey qui, on s'en souvient, était médecin.

Le père Lacroix avait été le premier à accourir; en voyant sa fille chérie dans cet état, le pauvre père poussait des cris déchirants.

Rassuré bientôt par les paroles du médecin, il s'enquit des causes de cette catastrophe; la lettre de M. de La Villette était encore là, le vieillard s'en empara et la parcourut.

— Oh! le misérable, je le tuerais, s'écria-t-il, et il s'élança pour sortir.

Mlle de Roncey l'arrêta, et parvint à le faire écouter.

En prodiguant les premiers soins à son amie, la jeune fille avait retrouvé sur elle la dernière lettre de Saint-Yves, lettre contenant tous les détails du plan d'enlèvement dressé par MM. de La Villette.

Ces renseignements n'étaient pas faits pour calmer la colère du vieillard; cependant Mlle de Roncey n'hésita pas à la lire au malheureux père; mais en l'accompagnant d'observations utiles qui parvinrent

à le calmer un peu.

Rassuré entièrement sur les suites de l'indisposition de son enfant, confiée aux soins de Marianne et du jeune docteur, M. Lacroix se retira avec Cécile, et s'entretint longuement avec elle. Bientôt M. Octave de Roncey vint se joindre à eux; et, après une grande heure, on se sépara.

M. Octave de Roncey se rendit en toute diligence à Avranches, et M. Lacroix courut chez le maraîcher Pierre Dupont.

La nuit se passa tranquillement pour tout le monde.

Appelés dans une commune voisine pour les préparatifs de l'enlèvement projeté, MM. de La Villette n'avaient eu aucune connaissance de ce qui s'était passé à Marcey, pas plus que de l'arrivée de Mlle de Roncey et du jeune médecin.

Ils revinrent dans la nuit.

Dès la première heure, le beau Saint-Yves courait au lieu où chaque soir Jeanne allait cacher les réponses aux lettres passionnées qu'il lui écrivait.

Il trouva un billet de la jeune fille contenant ces mots :

« Mon père s'absente demain. Je serai prête, et que Dieu nous soit en aide... Surtout emportez mes

lettres, comme j'emporte les vôtres, mon seul trésor... »

Le gandin bondit de joie en lisant ces quatre lignes. Enfin, se dit-il, me voilà millionnaire!

Le lundi matin, M. Lacroix montait dans sa carriole, et traversait le village pour se rendre au marché où il allait tous les quinze jours. Saint-Yves, caché dans une auberge de la route, le vit passer; et, sûr de ce côté, rentra à Marcey par des chemins de traverse.

A une heure du matin, une jeune femme, soigneusement enveloppée, la tête couverte d'un chapeau de voyage, le visage caché sous un voile, sortait furtivement de la maison de M. Lacroix.

Deux hommes l'attendaient et l'emmenèrent rapidement. Ces deux hommes étaient Saint-Yves et son père.

La pauvre fille tremblait de tout son corps, et des sanglots étouffaient sa voix. Vainement Saint-Yves s'efforçait-il de rassurer la fugitive par des paroles d'amour, celle-ci ne cessait de donner des marques de la plus vive terreur.

Le ciel était sombre, la lune entièrement voilée semblait vouloir favoriser les ravisseurs, qui se réjouissaient tout bas de ce concours de circonstances.

conversations avec l'Empereur, il avait été chargé de lui envoyer un rapport. Je n'ai à cet égard aucun renseignement précis, je ne sais rien que ce qu'on dit et je ne le répète que sous toutes réserves. J'irai plus loin, je ne crois pas tout ce qu'on dit et je m'attends à des rectifications que je me ferai un devoir d'accueillir. On prétend donc que M. About s'étant fait auprès de l'Empereur l'écho des plaintes des hommes dévoués mais libéraux, et ayant laissé entrevoir la nécessité de quelques concessions, l'Empereur aurait dit qu'il ne pouvait rien changer à la législation de la presse; à quoi M. About aurait répliqué qu'une telle réforme n'était pas indispensable pour satisfaire les aspirations des hommes dévoués mais libéraux. Ce serait alors que l'Empereur aurait engagé M. About à exposer ses plans et à indiquer son remède dans un mémoire qu'il lirait avec intérêt. Rentré à Paris, l'auteur de *Gaëtana* n'aurait rien eu de plus pressé que de rédiger cette consultation, et voici, d'après le bruit public, l'idée qu'il aurait émise.

Il proposait de créer (on ne dit pas comment) un quatrième grand corps de l'Etat, dans lequel on ferait entrer (je ne sais pas par quelle voie) toutes les sommités de l'opposition, MM. Jules Favre, Berryer, Thiers, Jules Simon, Ernest Picard, Casimir Périer, Prévost-Paradol, Duvergier de Hauranne, etc., etc. Quel serait le rôle de cette assemblée? On reste muet à cet égard, du moins on se borne à dire vaguement que sa mission aurait quelque analogie avec celle de ce fameux tribunal sorti du cerveau de Sieyès, et dont Napoléon I<sup>er</sup> se fatigua si vite. Voilà l'histoire qu'on se raconte, et la chronique ajoute que Napoléon III aurait trouvé ce projet chimérique. Je le crois bien; mais l'histoire est-elle vraie? Je n'en réponds pas.

On me donne comme à peu près certain que la session commencera le 11 février.

On lit dans *l'Époque*:

Nous avons annoncé que trois aides-de-camp du roi d'Italie étaient venus à Paris pour demander satisfaction à M. de Cassagnac de quelques injures déversées par le *Pays* sur l'Italie et sur son souverain. Depuis deux semaines, les journaux les plus sérieux de la Péninsule (la *Perseveranza* entre autres) évoquaient des souvenirs qui devaient être pénibles aux rédacteurs du *Pays*, et le cercle populaire de Turin formulait contre lui des accusations et des menaces.

Il faut croire qu'il y avait quelque chose de vrai au fond de tout cela, car hier soir le *Pays* publiait un article destiné à calmer d'honorables susceptibilités blessées en Italie. M. Paul de Cassagnac se plaint de ce que les journaux italiens dénaturent ses intentions, et, se flattant d'occuper dans la presse une place sérieuse et honorable, il veut tenir compte du sentiment des esprits droits, et donner des

explications qui placent la pensée de l'écrivain dans son vrai jour.

Dans l'article du 9 décembre, M. de Cassagnac n'avait que regretté le procès fait à l'amiral Persano. « Tout ce qui dans cet article semblerait, dit-il, aller au-delà de cette limite excéderait notre pensée et par conséquent ne la rendrait pas avec exactitude. »

Le *Pays* rappelle aux Italiens que c'est M. Granier de Cassagnac qui défendait, contre M. Jules Favre, l'expédition française de 1859; et il finit par exprimer l'espoir que ces considérations « dissiperont tout malentendu entre les Italiens et lui. »

Il va même plus loin: « Si, dit-il, dans l'article que nous avons publié, il semblait y avoir des choses qui pussent être autrement interprétées, nous déclarons franchement les retirer comme étrangères à notre pensée et contraires à notre politique. — Paul de Cassagnac. »

On ne peut qu'applaudir à ces explications, de même qu'on ne peut que féliciter les aides-de-camp du roi d'Italie d'être venus à Paris pour les réclamer. Leur voyage n'a pas été inutile.

*L'Espérance du Peuple* a reçu de la préfecture le communiqué suivant:

« *L'Espérance du Peuple*, dans son numéro du 9 janvier, termine ainsi sa correspondance parisienne:

« La grande cherté du pain, précisément à l'époque du terme des petits loyers, produit un certain mécontentement parmi les classes ouvrières. Aujourd'hui, à la Bourse, on s'entretenait de quelques manifestations qui auraient eu lieu hier soir, et donné lieu à quelques arrestations. »

« Les faits énoncés par *L'Espérance du Peuple* sont absolument faux. Les correspondances analogues à celle de ce journal sont des manœuvres de partis, qui tendent à exciter de mauvaises passions parmi les ouvriers, en exploitant avec perfidie une situation que des circonstances passagères peuvent rendre difficile. »

« Mais ces menées n'ont pas abouti, et ne sauraient aboutir, car la population laborieuse reconnaît les efforts qui sont faits pour lui venir en aide. » (Communiqué).

Nous lisons dans la chronique parisienne de *l'Époque*:

Lors de la mise à mort du docteur de la Pommerais, le bruit courut dans Paris que le gouvernement, vivement ému des scènes de cannibalisme qui signalèrent cette exécution, était résolu de donner satisfaction aux philosophes; on assura que M. le garde des sceaux avait remis à l'Empereur un rapport sur les réformes que l'on devait introduire dans l'application de la peine de mort; il

paraît que ces rumeurs étaient dénuées de fondement puisque l'on n'a rien modifié.

Cependant la publicité grandiose donnée aux exécutions capitales est certainement pernicieuse; une imagination brutale et exaltée doit certainement être frappée par le spectacle de la guillotine. Si l'on considère que le nom du supplicé est beaucoup plus connu que ceux des douze jurés qui l'ont jugé; si l'on considère également que toute une population se dérange de ses habitudes, passe une nuit sur pied pour aller voir tuer un homme; que plus le criminel est coupable, plus il attire de monde; que les journaux apprécient avec des louanges ou des reproches la tenue du patient sur l'échafaud et que, d'un autre côté, on ne sait pas — non-seulement le nom du premier soldat qui fut tué sur la brèche de Malakoff, mais qu'on ignore certainement le nombre des vaillants qui succombèrent sur cette forteresse — il faut admettre que les avides de renommée trouvent un piédestal certain sur la plate-forme de la guillotine.

Donc, si les législateurs croient que la peine de mort est absolument nécessaire au salut de la société — ce qui est une opinion discutable, mais certainement facile à défendre — il faut cependant qu'ils admettent que le dernier supplice ne frappe pas opportunément. La mort devrait être donnée dans la cour de la prison, devant un public de criminels, et avec un nombre de témoins honorables suffisant pour attester que la loi a été observée; il devrait — puisqu'on nous interdit tant d'autres choses — être défendu aux journaux de raconter le supplice dans ses horribles détails.

Il me semble que cela suffit bien pour un assassin de dire: « Un tel a été guillotiné ce matin! » puisque, pour un homme qui a honoré son pays, on ne met pas toujours dans les journaux: « Un tel a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur! »

Je ne veux pas humilier mes lecteurs et mes lectrices, bien élevés et vivant honnêtement, braves pères de famille, commerçants intègres, épouses fidèles et mères dévouées. — Mais je parie cent contre un que sur cent d'entre eux, quatre-vingt-dix-neuf préfèrent la lecture de l'exécution d'un condamné à celle des actes officiels.

Ce que je dis là est plus profond qu'on ne le croirait à première vue.

Les diplomates japonais qui, après être descendus au Grand-Hôtel, ont débuté dans la vie parisienne par aller tout naturellement se faire photographier dans les ateliers que Nadar dirige personnellement, boulevard des Capucines, 35, reçoivent déjà la visite de tous les industriels, inventeurs, marchands désireux de leur colloquer quelques nouveautés. Ces braves diplomates, sont venus — à ce que l'on m'assure — pour acheter des fusils

Chassepot, des fusils Bonnin, enfin des fusils à la mode. Comme ils sont très-adroits diplomates, élèves sans doute de quelque Talleyrand, à bouton de cristal, ils dissimulent le but de leur mission et ils ont l'air de se préoccuper énormément des chapeaux ronds.

Un chapelier diligent leur présente quelques échantillons de cet affreux tuyau de poêle mécanique, que les élégants aplatissent en l'appuyant sur leur ventre, et qu'ils redressent d'un mouvement simultané des deux bras, lançant le chapeau en avant sans le lâcher. C'est une opération difficile, que les gandins répètent devant leur glace, et que quelques-uns sont parvenus pourtant à exécuter avec presque autant de grâce qu'un clerc de chapelier. Dans la chapellerie, un jeune homme qui ne saurait pas ouvrir et fermer harmonieusement un chapeau à ressort ferait mieux de renoncer à son art pour le notariat ou la littérature. Naturellement le chapelier qui, le premier, offrit aux Japonais le tuyau Gibus le maniait avec esprit et dextérité, si bien que ces bons diplomates crurent qu'ils avaient entre les mains une arme se chargeant par la culasse, et qu'ils hésitèrent à le mettre sur leur tête. Cependant ils s'y résignèrent lorsqu'ils virent que tous les Français s'en servaient pour cet usage; mais, depuis lors, tous les visiteurs marchands, curieux et autres qui parviennent jusqu'à eux, voient leurs chapeaux enlevés écrasés sur le ventre des Japonais.

Tant pis si le chapeau n'est pas à ressort — ils l'écrasent tout de même. — C'est devenu chez eux un tic, une maladie, et lorsqu'ils ont détérioré un chapeau, ils rient beaucoup et offrent l'adresse de leur chapelier, et je suis convaincu que chez Nadar ils se sont fait photographier dans la position d'un homme du monde qui aplatit son chapeau.

Pour les articles non signés: P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

L'Empereur, accompagné de plusieurs invités, est allé chasser lundi dans la forêt de Saint-Germain. Mardi soir, l'Empereur et l'Impératrice devaient assister à la représentation de la *Belle Hélène*, au théâtre des Variétés.

— Il est question, dit-on, de supprimer les grands commandements militaires de l'Empire, à l'exception toutefois de ceux de Paris et de Lyon.

— Douze cents ouvriers militaires vont être employés à la construction des villages détruits en Algérie par le tremblement de terre.

— *L'Avenir National* annonce que, conformément aux avis de la Commission d'examen des ouvrages dramatiques, les répétitions de

— Mes lettres, murmura la jeune fille à voix basse, les avez-vous, mon ami?

— Les voici, répondit Saint-Yves en montrant un petit portefeuille dont la fugitive s'empara précipitamment.

— Oh! n'ayez pas peur que je les perde, Jeanne elles sont mon bien, ma vie...

— Partons vite, dit Michel de La Villette, ne perdons pas une minute.

La jeune fille glissa le portefeuille dans sa poche, et l'on se hâta.

Bientôt on arriva à la barque. Les trois hommes étaient à leur poste.

— Dépêchons, dit le patron brusquement, et que Dieu nous soit en aide, il fait noir ici comme dans l'enfer.

Quelques instants après, l'aviron fendait le flot. Pendant toute la traversée, qui fut des plus heureuses, Saint-Yves ne cessa de prodiguer les plus doux noms à sa compagne; mais celle-ci ne cessait de pleurer, et ne répondait que par monosyllabes aux protestations d'amour du gandin.

Enfin on atteignit la côte bretonne, le jour commençait à poindre.

— Dans dix minutes nous serons à terre, dit

Saint-Yves ivre de joie.

— Ventre de cerf! Ce n'est pas malheureux, mon cher, dit la jeune fille en se dressant tout-à-coup et en rejetant au loin les voiles et le chapeau qui cachaient ses traits.

Saint-Yves et son père poussèrent un cri de rage! Ils étaient mystifiés. Ce n'était pas Jeanne qu'ils avaient enlevée, c'était Florentine, que M. Octave avait à tout hasard ramenée de Paris. C'était la figurante, la maîtresse de Saint-Yves, qui, instruite des projets de mariage du beau gandin, furieuse d'avoir été prise pour dupe et allichée par une jolie somme d'argent, avait consenti, autant par intérêt que pour se venger, à jouer le rôle de Jeanne.

— Misérable! hurla Saint-Yves plein de rage, tu le paieras cher...

— Tout beau! monsieur, dit un des matelots, en arrêtant déjà le bras levé du gandin. Je suis là, moi! Saint-Yves se retourna; il avait devant lui Pierre Dupont.

— Ah! lui dit le jeune homme! que vous voudriez bien en ce moment être sur la route d'Avranches avec votre bon cheval entre les jambes... J'ai bien envie de reprendre avec vous la conversation de l'autre jour...

Saint-Yves était blême de terreur et de rage; il retomba accablé sur son banc.

Quant au père du gandin, il était stupéfait, et se donnait à tous les diables.

— Heureusement, dit-il à haute voix en reprenant le premier son sang-froid, heureusement nous avons une arme... pour prendre une revanche... et maître Lacret paiera cher cette mystification.

— Une arme! digne monsieur, vous voulez parler des lettres... Demandez à mademoiselle où elles sont.

— Elles sont en ce moment...

— Tu vas nous les rendre, hurla Saint-Yves en se baissant vers son ancienne maîtresse...

— Na foi, mon cher, allez les redemander à M. Lacret; car c'est lui qui a dû les ramasser quand je les ai laissés tomber à terre au moment de nous embarquer.

Pendant ce temps, la barque avançait toujours, et l'on était arrivé.

Bon gré mal gré, les deux aventuriers étaient vaincus et durent se soumettre.

Protégée par Pierre Dupont, la figurante put entrer en ville et se mettre à l'abri des poursuites de son ancien amant.

Deux jours après l'amoureux de Marianne, rentré

à Marcey, obtenait son pardon, et arrêtait l'époque de son mariage avec la belle et honnête marchande.

Huit jours plus tard, Jeanne convalescente, appuyée sur le bras de son père, suivie du jeune médecin et soutenue par sa chère Cécile, allait remercier Dieu de l'avoir sauvée.

Puis tout le monde partit pour Paris pour assister au mariage de Mlle de Roncey.

Dix huit mois plus tard, tout était en émoi à Marcey, Jeanne Lacret, qui, depuis, n'avait pas manqué une seule fois d'aller à la messe du dimanche, épousait M. Octave de Roncey, en présence de sa chère amie et de Marianne déjà mère.

Cette fois, le bon curé de Marcy avait pris pour texte de son allocution, sur l'invitation de Jeanne elle-même, ce commandement de l'Eglise:

Les dimanches la messe ouïras!

Et les MM. de La Villette, dira le lecteur?

M. Yves de La Villette, complètement ruiné, de gandin était devenu Grec, et jouissait d'un asile que lui avait offert le gouvernement dans une maison de détention.

M. Michel de La Villette s'était embarqué pour la Californie.

*Galilée* de M. Ponsard sont ajournées et la représentation, annoncée comme très prochaine, est, comme on dit au palais, « rayée du rôle. »

Nous croyons savoir, dit *l'Epoque*, que, grâce à une haute intervention, les répétitions de *Galilée* sont reprises au Théâtre-Français.

— Par suite des derniers événements arrivés en Espagne, beaucoup d'Espagnols sont arrivés à Paris et se sont logés provisoirement dans la célèbre maison de la rue Scribe, au-dessus du Jockey-Club; de sorte que cette maison pour le moment, est le quartier-général de l'émigration espagnole, ou du moins de la fraction la plus réelle de cette émigration.

— Tous les bâtiments de guerre destinés au rapatriement de nos troupes sont partis pour le Mexique. Les bateaux à vapeur le *Castiglione*, l'*Ulm*, le *Fontenoy*, le *Bayard*, le *Navarin* ont appareillé samedi et dimanche. Les premiers transports, au nombre de dix, sont déjà arrivés à la Martinique. D'après la *Patrie*, la flotte de transport sera, vers le 15 février prochain, au mouillage devant la Vera-Cruz.

— Des avis de Shang-hai, du 7 décembre, annoncent que la guerre civile au Japon est terminée. Un incendie considérable a éclaté à Yokohama. On évalue les pertes à 5 millions de dollars.

— Un déplorable accident, que l'on ne peut imputer, dit le *Charentais*, qu'à l'imprudence de celui qui en a été victime, est arrivé à la gare d'Angoulême.

Le train de Bordeaux se trouvait en gare, et l'on signalait l'arrivée de l'express de Paris. M. le sous-chef de gare Priot avait pris les mesures habituelles de prudence et fait remonter dans leurs voitures les voyageurs du premier train. Un de ces voyageurs, qui se trouvait par hasard sous la marquise, en face du buffet, voulut, malgré les cris des employés, traverser la voie et rejoindre le train en parlance. Surpris par l'arrivée subite de l'express, il fit, pour s'arrêter sur le bord du quai, un brusque mouvement et fut renversé sous les roues de la locomotive qui touchait à son point d'arrêt.

Ce malheureux a été relevé ne donnant déjà plus signe de vie, et déposé dans le cabinet du médecin de la compagnie.

Une somme de 10,700 fr. trouvée sur l'infortuné voyageur a été mise sous scellés.

— On ne compte pas moins de vingt centenaires morts en France dans l'année 1866, dit *l'Union médicale*. Le plus âgé, le rabbin Frank, décédé à Joinville, avait 108 ans. Trois autres ont atteint l'âge de 107 ans. On en compte deux qui ont vécu 106 ans; deux, 105 ans; trois, 104 ans; deux, 102 ans; deux, enfin, 101 ans. Les cinq autres avaient dépassé la centième année depuis quelques mois. A l'étranger, on a signalé le conseiller des mines autrichien, Steiner, qui est mort à Vienne à 118 ans; l'Espagnol Pudro, mort à Tlemcen, à 115 ans; enfin, Onotro Roblez, d'Atixtla (Mexique), qui atteignit 133 ans.

— On lit dans la chronique parisienne de *l'Epoque*:

Avant-hier je vous annonçais la maladie de M. Ingres — hier les journaux du soir enregistraient sa mort. Le grand artiste n'est plus; Delacroix est mort il y a quatre ans, hier c'était le tour de M. Ingres. Les grands artistes s'en vont et je ne vois pas que, depuis quinze ans, il se soit révélé un astre lumineux: — nous vivons des restes de la génération qui nous a précédés, et nous avons bien un peu le droit de le dire avec une certaine amertume lorsque nous voyons mourir le dernier grand artiste du siècle.

On n'a pas pu trouver la monnaie de Delacroix, et ce n'est pas M. Moreau qui fera oublier Ingres, pas plus que M. Yvon, le photographe officiel des victoires courantes, n'a remplacé Horace Vernet, l'aimable chroniqueur des combats africains.

— Une dépêche télégraphique arrivée de Cannes, hier dans l'après-midi, annonce la mort de M. Victor Cousin, emporté par une attaque d'apoplexie. M. Cousin était né en 1792.

La vie de M. Cousin fut peu agitée, sauf ses mésaventures en Allemagne où il fut arrêté comme suspect de carbonarisme, et il jouit de toute sa popularité sous la Restauration, alors qu'il professait la philosophie à la Sorbonne.

Louis-Philippe le nomma successivement conseiller d'Etat, pair de France et ministre de l'instruction publique, mais il ne remplit ces fonctions que pendant huit mois (1841). Depuis 1851, M. Cousin vivait dans une studieuse retraite, et son talent s'était révélé sous une face nouvelle par la publication de ses études historiques sur le dix-septième siècle: *Madame de Longueville*, *Madame de Sablé*, *la Jeunesse de Mazarin*, etc. On plaisanta même beaucoup sur la passion rétrospective qu'on lui supposait pour la capricieuse héroïne de la Fronde. M. Cousin passait parmi quelques puristes pour être le dernier écrivain qui écrivit comme au grand siècle.

Ce n'est point ici le lieu de parler de certains détails un peu légendaires — ses relations avec ses secrétaires par exemple. — Bornons-nous à regretter un homme de grand talent qui vécut toujours dans une sphère, sinon idéale, du moins supérieure à la moyenne littéraire de la génération suivante.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Malgré le froid assez vif qui a régné depuis dimanche, la Loire baisse très-lentement, elle coule toujours à pleins bords, et les prairies autour de Saumur sont couvertes d'eau.

Ce débordement a eu cela de bon, de procurer aux patineurs des lieux sûrs pour s'exercer à leur aise et décrire, pleins de grâce et de rapidité, les courbes les plus variées. Il y a longtemps qu'on n'avait vu semblable spectacle dans notre pays.

Les amateurs de traîneaux, de glissades, de patins, ne sont pas seuls à se disputer la glace. Hier, un conflit a failli s'engager entre des patineurs et des industriels qui venaient fendre la croûte solide pour approvisionner les glaciers de notre ville.

Ces derniers ont eu le dessus, grâce au sang...chaud de l'un d'eux, qui résolument a fait son trou; et dans l'eau jusqu'à la ceinture, a tout cassé jusqu'au rivage, puis il a poussé les glaçons à ses camarades qui les chargeaient dans des tombereaux.

Ainsi s'est terminé le différend, au milieu des rires, des quolibets, des réflexions de chacun. L'intrépide glacier n'a trouvé ni admirateurs ni imitateurs.

Nos lecteurs et tous les amis des lettres angevines apprendront avec plaisir qu'une nouvelle édition des poésies de Charles Dovalle est à la veille de paraître.

On sait que Charles Dovalle, de Montreuil-Bellay, enlevé aux lettres par une mort tragique, à l'âge de vingt-deux ans et après avoir donné les plus brillantes espérances, s'était fait connaître par quelques poésies légères, pleines de grâce et de sentiment, et qui avaient paru dans les revues littéraires.

M. Louvet, notre député et son ami, s'était donné la tâche honorable de recueillir ces épaves; et, avec quelques autres pages inédites encore, échappées à la plume de Dovalle, il avait formé un beau volume, en tête duquel il avait mis une notice biographique.

Victor Hugo avait voulu inscrire son nom sur le monument élevé à la gloire du jeune poète angevin, et y semer quelques fleurs, l'illustrer de quelques-unes de ces grandes images dont il revêt sa pensée. Il avait fait une préface pour le livre.

Enlevé rapidement par la faveur du public, le précieux volume est aujourd'hui hors du commerce, introuvable, inaccessible.

Mais le soin pieux de la famille et de quelques amis du poète, aidé par un éditeur à la fois intelligent et homme de cœur, va nous le rendre. Les poésies de Charles Dovalle reparaitront augmentées de près de moitié par un grand nombre de pièces inédites, que la famille n'avait point cru devoir livrer aux premiers éditeurs, et qui ne sont point inférieures à leurs aînées.

La nouvelle publication formera un joli volume diamant in-32, et doit, avec André Chénier et Alfred de Musset, commencer une collection des plus distingués, des plus aimables, des plus aimés de nos poètes. On sait que Charles Dovalle ne pouvait nous être rendu en plus digne compagnie.

Dimanche, à 9 heures du matin, deux cavaliers arrivant en toute hâte à la mairie de Nantes, donnaient l'avis qu'un incendie venait d'éclater à 3 kilomètres sur la route de Rennes, au lieu dit Petit-Ermitage. Sur l'ordre de son commandant, M. Lacquement, adjudant-major du bataillon des pompiers, se rendit immédiatement avec la pompe n° 7 et les pompiers Marnier, sergent, Thierry, caporal, Brousset et Lacquement fils sur le lieu du sinistre. Le feu s'était déclaré dans un grand hangard servant d'écurie à M. Gustave Lanoë dit Vinet, entrepreneur de l'entretien de la route, et contenant 50,000 kilog. de foin, du bois de chauffage et plusieurs chevaux. Le brasier faisait craindre pour toutes les habitations voisines; heureusement, au bout d'une heure de travail, le danger avait cessé.

A une heure, M. Lacquement envoyait chercher de grands brocs au dépôt de la mairie, et avec le capitaine Joyau il faisait procéder au déblaiement par plusieurs propriétaires voisins des lieux et ses pompiers. A quatre heures, ils avaient terminé et complètement éteint les débris qui entouraient l'incendie.

Deux des chevaux, qui se trouvaient dans le hangard incendié, ont été brûlés.

La perte totale est évaluée de 7,500 à 8,000 fr. La propriété était assurée pour une valeur de 20,000 fr. à la C<sup>ie</sup> du *Soleil*.

On présume que le foin, mouillé ces jours derniers, s'est échauffé et a déterminé l'incendie. (*Phare de la Loire*).

## NOTIONS GÉNÉRALES SUR LE SERVICE DES POSTES.

### DE LA SUSCRIPTION DES LETTRES.

Le public ne saurait apporter trop de soin à la rédaction de l'adresse des lettres qu'il confie à la poste, afin d'éviter les fausses directions. Les noms doivent être écrits très-lisiblement, et surtout le nom du bureau de poste ou de distribution qui dessert le lieu de destination. Lorsque le lieu de destination a une dénomination commune à plusieurs localités, soit en France, soit à l'étranger, on doit indiquer le nom du pays étranger ou du département français, par exemple: *Valence (Espagne)*, *Valence (Drôme)*, *Grenade (Espagne)*, *Grenade-sur-Garonne (Haute-Garonne)*. Lorsque dans le même département deux bureaux portent le même nom, il est essentiel de les désigner par les indications complémentaires ajoutées à leur nom principal pour les distinguer les uns des autres. Il est fort important aussi, pour les grandes villes, d'indiquer la rue et le numéro de la demeure du destinataire.

Le timbre d'affranchissement doit être placé sur l'angle droit supérieur de la lettre.

Il existe dans la salle d'attente des bureaux de poste un autre tableau intitulé: *Instructions relatives à la fermeture et à la rédaction de la suscription des lettres*, donnant à ce sujet tous les renseignements que peut désirer le public, au moyen d'une série de modèles variés qu'il n'aura qu'à reproduire suivant les circonstances.

Les lettres sur la suscription desquelles se trouvent indiquées, soit par un timbre, soit par une mention manuscrite, le nom et le domicile de l'expéditeur, sont renvoyées dans

un court délai, à leur auteur, sans avoir été ouvertes, quand la distribution n'a pu en être effectuée pour une cause quelconque.

L'expéditeur qui désire s'assurer, en cas de non-distribution, le renvoi d'une lettre sur la suscription de laquelle il ne veut indiquer ni son nom ni son domicile, doit fournir les indications dans l'intérieur de sa lettre même. Ce renvoi lui est fait après ouverture de la lettre.

### TIMBRES-POSTES. — DE LEUR VALEUR. — DE LEUR EMPLOI.

Les timbres postes sont de huit valeurs différentes: 1 centime, 2 centimes, 4 centimes, 5 centimes, 10 centimes, 20 centimes, 40 centimes, 80 centimes. Ces divers timbres-postes sont différenciés entre eux par leur couleur. Ils sont vendus dans les bureaux de poste, dans les débits de tabac et par les facteurs et les boitiers des postes.

Les particuliers doivent coller eux-mêmes les timbres-postes sur les objets à affranchir.

Toute lettre pour l'intérieur revêtue d'un timbre-poste insuffisant est considérée comme non-affranchie et taxée comme telle, sauf déduction du prix du timbre. Ainsi, par exemple, lorsque une lettre pesant plus de 10 grammes est affranchie avec un timbre de 20 centimes, elle est considérée comme non-affranchie; elle doit 60 centimes; en dédoisant 20 centimes que représente le timbre bleu, il reste à payer 40 centimes.

Le poids des timbres-postes est compris dans le poids des lettres sur lesquelles ils sont apposés.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Berlin, 15 janvier. — Suivant la *Gazette de la Croix*, d'importants mouvements de troupes russes et autrichiennes auraient eu lieu vers la Galicie. Il est à croire, ajoute-t-elle, que l'agitation polonaise commence à paraître inquiétante à l'Autriche.

Les lettres de Rome du 13 annoncent que M. Tonello a rendu visite aux cardinaux.

On assure que le comte de Sartiges aurait préparé un projet relatif à une union douanière entre Rome et l'Italie. On dit aussi qu'il est question ici d'un projet de sécularisation administrative des provinces pontificales et de divers arrangements avec l'Italie sur les matières administratives.

Une horrible catastrophe a eu lieu mardi à Londres dans l'après-midi, sur un des bassins de Regent's Park. La glace s'est brisée et 200 personnes environ sont tombées dans l'eau. Il y a près de 50 noyés.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

### Sommaire de l'ILLUSTRATION du 12 janvier.

**Texte:** Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Course de trois yachts américains. — Les fouilles de la cour du Louvre. — Exposition universelle de 1867: III. Le parc. — Histoire d'un donanier, nouvelle (suite). — Guerre du Paraguay. — Les quatre journées de Jean Gourdon, nouvelle (suite). — La veillée au village, conte. — *Histoire des sciences patriotiques* sous la Révolution, par M. Champfleury. — Courrier de la mode.

**Gravures:** Incident du 27 décembre au Congrès de Madrid. — Les fouilles de la cour du Louvre: restes des anciennes constructions. — Course de trois yachts américains à travers l'Atlantique. — Etat d'avancement des travaux de l'Exposition universelle de 1867. — Guerre du Paraguay (9 gravures). — La veillée au village (5 grav.) — *Histoire des sciences patriotiques* (5 gravures). — Modes nouvelles: vêtements et costumes bretons. — Echees. — Rébus.

L'HUILE DE FOIE DE MORUE DÉSINFECTÉE par le procédé Chevrier, rue du Faubourg

Montmartre, 21, à Paris, conserve toutes les qualités et les propriétés reconnues à ce précieux et puissant agent thérapeutique; l'odeur et la saveur en sont agréables, et la digestion facile. — Dépôt dans les principales pharmacies. (552)

**BULLETIN FINANCIER.**

Non-seulement la hausse est arrêtée, mais les cours faiblissent. La Bourse n'a pas tenu les promesses qu'elle semblait faire encore à la fin de la semaine dernière.

Sous l'influence des bruits que la spéculation fait courir, le 5 0/0, après avoir atteint 69.70, est descendu 69.65.

L'Italien, tombé un instant à 53.73, a remonté à 53.93. L'exposé financier de M. Scialoja, qui devait être présenté aujourd'hui, a été remis à mercredi.

Le Mobilier est immobile à 303, 307.73. L'assemblée des actionnaires, qui a eu lieu aujourd'hui, n'a présenté aucun intérêt en dehors de son but : la nomination de deux membres du conseil et d'un censeur. Le rapport de M. I. Pereire a été concis, mais très-ferme et très-clair.

Le Comptoir d'escompte a un peu fléchi sous les efforts systématiques de ses adversaires. Mais ces efforts, dont on connaît le mobile et qui obéissent à un ordre d'intérêts opposés, prouvent-ils que la situation du Comptoir soit mauvaise, ainsi que l'opération qu'il vient de tenter avec succès en faveur du Trésor espagnol. Loin de là, et les faits sont nombreux pour attester le contraire.

Cette valeur a déjà repris faveur aujourd'hui, et il n'est pas douteux qu'elle ne revienne aux hauts cours où nous l'avons vue naguère, au moment où elle donnera l'annonce officielle que l'Emprunt espa-

gnol a été enlevé rapidement et au-delà, ainsi que nos renseignements particuliers nous autorisent à le croire.

C'est aujourd'hui, 14, en même temps, qu'est ouverte la souscription au doublement de son capital, dont les titres, par privilège, sont réservés aux anciens actionnaires.

Les chemins de fer sont très-fermes, et les obligations de toute nature sont généralement recherchées. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

En totalité ou par parties,

Une MAISON, et 1 hectare 24 ares de terre affiée et pré, à la rue Juive, commune de Villebernier. S'adresser audit notaire. (27)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

**A VENDRE**

En totalité ou en partie,

**UN VASTE IMMEUBLE**

Situé à Saumur, rue Beaurepaire, appartenant à la famille RAGUIDEAU, contenant en totalité 16 ares 60 centiares, avec une façade considérable sur ladite rue, composé d'écuries entièrement neuves, précédemment occupées par l'Ecole de cavalerie, et d'une maison occupée par M. Combier. S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (36)

**A VENDRE**

En totalité ou par parties,

**UN TERRAIN PROPRES A BATIR,**

Situé au Pont-Fouchard,

Ayant façade sur la route impériale et sur l'ancienne route de Doué. S'adresser à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, ou à MM. GUICHARD frères.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIERE**

APRÈS DÉCÈS.

Le vendredi 18 janvier 1867, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de la succession de dame Augustine David, femme Sureau, dans une maison sise à Saumur, rue Royale, n<sup>o</sup> 54, à la requête de M. Pelou, marchand à Saumur, et de M<sup>e</sup> Clouard, notaire, même ville.

Il sera vendu :

Lits, couettes, couvertures, rideaux, draps, serviettes, effets à usage de femme, armoire, commode, buffets, tables, chaises, glaces, batterie de cuisine et autres objets. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**

APRÈS FAILLITE.

Le dimanche 20 janvier 1867, à midi, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans une des salles de l'Hôtel-de-l'Espérance, petite place Saint-Nicolas, tenu par M. Souquer, à la vente publique aux enchères de marchandises dépendant de la faillite des sieurs Montariol et Saux, marchands forains associés, en ce moment à Saumur, à la requête de M. Guérin, ancien huissier, syndic de la dite faillite.

Il sera vendu :

740 mètres de belles toiles de fil, mouchoirs de poche blancs et de couleurs, couteil, calicot, nappes, vieilles montres, galons en or et argent, malles, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**AVIS**

La vente aux enchères publiques de tous les bois de chauffage dépendant de la faillite du sieur Artif, marchand de bois en gros à Saumur, rue de la Maremaillet, aura lieu très-prochainement, à la requête de M. Cormery, syndic. (44)

**A VENDRE**

1<sup>o</sup> UNE JOLIE AMÉRICAINE; 2<sup>o</sup> DEUX BARRIQUES DE VIN ROUGE, d'un bon cru, de l'année 1865. S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour la St-Jean 1867,

Appartements au 2<sup>e</sup> étage, se composant de 5 pièces, cave et grenier, à l'angle des rues Neuve-Beaurepaire et du Temple. S'adresser à M. PLOQUIN, même maison. (5)

**TIRAGE AU SORT DE 1867**

Une bourse est ouverte en l'étude de M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevrauld. S'adresser audit notaire. (39)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**UNE MAISON,**

Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Epargne. S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté, ou au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A LOUER**

Présentement,

**MAISON**

Fraîchement restaurée.

Rue de l'Ancienne-Messagerie, n<sup>o</sup> 8. S'adresser, pour visiter cette maison, audit notaire. (612)

En vente chez Paul GODET, imprimeur-libraire.

**MANUEL DE CUBAGE**

**ET D'ESTIMATION DES BOIS,**

Futaies, taillis, arbres abattus ou sur pied, notions pratiques sur le débit, la vente et la fabrication de tous les produits des forêts, tarif de cubage des bois en grume ou équarris, tables de conversion, à l'usage des propriétaires, régisseurs, maîtres de forges, marchands de bois, administrateurs de forêts, gardes particuliers, gardes forestiers et gardes ventes,

Par A. GOURSAUD, ancien élève de l'Ecole impériale forestière.

Un beau volume in-18 de 180 pages, dont 80 pages en tableaux.

Prix : 1 fr. 50 c.

**LA CULTURE MARAÎCHÈRE**

Traité théorique et pratique,

Par E. RODIGAS, professeur d'horticulture. — Un volume in-18 orné de 70 gravures. — Prix : 3 fr. 50 c.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**JOLIE HABITATION**

Située près la nouvelle église de Bagneux,

Composée de cinq chambres à feu et deux cabinets, buanderie, pressoir, jardin et un clos de vignes; Le tout, en un seul tenant, est actuellement occupé par M. Boutard. S'adresser, pour les renseignements, à M. GUÉRIN, ancien huissier, rue de la Levée-d'Enceinte, n<sup>o</sup> 43. (621)

**A LOUER**

Présentement,

**UN JOLI PIED-A-TERRA**

Rue Cendrière, n<sup>o</sup> 6.

Ainsi composé : Remise, écurie à 2 chevaux, petite cour où se trouvent la fosse à fumier et les latrines; cave et caveau. Au 1<sup>er</sup> étage, chambre à cheminée sur la rue; Chambre à cheminée sur la cour; Au 2<sup>e</sup> étage, chambre et cabinet à côté; grenier. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue cendrière, n<sup>o</sup> 8.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

L'étude de M<sup>e</sup> DUFOUR, huissier, est transférée rue des Pâiens, n<sup>o</sup> 4. (607)

UN JEUNE HOMME muni de bons certificats demande un emploi. S'adresser à M. MORIN, employé de la Sous-Préfecture. (41)

**FOURS A CHAUX**

DE DAMPIERRE.

**AVIS**

Les fours à chaux de M. de Richaudeau sont ouverts, et fonctionnent tous les jours.

S'adresser sur les lieux à M. L. CHIVERT, ou à Saumur, Levée d'Enceinte, 41. (28)

FABRIQUE D'ENCRE de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**LA FÉODALITÉ**

ET

**LE DROIT CIVIL FRANÇAIS**

Par G. D'ESPINAY,

Juge au tribunal civil de Saumur, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I<sup>er</sup>. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

DU MÊME AUTEUR :

**LES CARTULAIRES ANGEVINS**

Etude sur le droit de l'Anjou au moyen-âge.

Cet ouvrage a été récompensé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 28 juillet 1865.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GRASSET, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 15 JANVIER.			BOURSE DU 16 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	69 60	»	»	69 45	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	99	»	25	99 10	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	468 75	1	25	468 75	»	»
Banque de France. . . . .	3590	»	»	3570	»	20
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1410	»	10	1410	»	»
Crédit Foncier colonial. . . . .	565	»	»	565	»	»
Crédit Agricole. . . . .	611 25	3	75	610	»	1 25
Crédit industriel. . . . .	645	»	50	640	»	5
Crédit Mobilier. . . . .	506 25	»	»	495	»	11 25
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	835	»	»	835	»	»
Orléans (estampillé). . . . .	905	»	»	903 75	»	1 25
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1180	»	»	1175	»	5
Est. . . . .	545	»	»	543 75	»	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	913 75	3	75	910	»	3 75
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	570	»	2 50	507 50	»	2 50
Ouest. . . . .	583 75	1	25	585	»	1 25
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1602 50	2	50	1600	»	2 50
Canal de Suez. . . . .	357 50	»	7 50	350	»	7 50
Transatlantiques. . . . .	470	»	2 50	465	»	5
Emprunt Italien 5 0/0. . . . .	54 50	»	50	54 40	»	10
Autrichiens. . . . .	390	»	»	387 50	»	2 50
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	388 75	»	»	390	»	1 25
Victor-Emmanuel. . . . .	90	»	2	91 25	»	1 25
Romains. . . . .	97 50	7	50	93	»	4 50
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	360	»	3 75	295	»	5
Saragosse. . . . .	140	»	»	137 50	»	2 50
Séville-Xérés-Séville. . . . .	42 50	1	»	42	»	1
Nord-Espagne. . . . .	117 50	»	»	120	»	2 50
Compagnie immobilière. . . . .	365	»	5	365	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	314 75	»	»	314 25	»	»
Orléans. . . . .	307 50	»	»	307 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	306 50	»	»	306 75	»	»
Ouest. . . . .	306	»	»	305 75	»	»
Midi. . . . .	305 75	»	»	306 50	»	»
Est. . . . .	308 75	»	»	309	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.